

# Traité d'Aix-la-Chapelle : c'est vraiment très, très inquiétant ! [MAJ]

écrit par Laurent | 21 janvier 2019



[J'ai commencé à résumer la vidéo d'Asselineau mais c'est très inquiétant sur des points essentiels.](#)

-Traité déséquilibré, pas de réciprocité : tous les engagements et obligations sont à la charge de la France, mais rien du côté allemand ; ils utilisent des formules équivoques qui n'engagent pas, notamment à la mutualisation des dettes.

- Ce traité conclu entre deux Etats ne représentant que 10% des Etats membres de l'UE va provoquer la désunion au sein de l'UE et non pas renforcer la cohésion.

- captation d'héritage de Charles de Gaule : ne correspond pas au traité de 1963, simple traité d'amitié franco-allemand (échange d'étudiants, office de jeunesse), CDG étant contre l'OTAN et contre le marché ouvert ; enfumage.

-Pas d'intérêts communs avec l'Allemagne en matière économique mais concurrents directs ; France plus proche culturellement et économiquement des pays du sud, surtout l'Italie. Les entreprises européennes font participer tous les pays d'Europe

et pas seulement France-Allemagne (ex Airbus, Arianespace) ; en matière de politique étrangère, les Français ont des intérêts au Maghreb et en Afrique francophone, alors que les intérêts de l'Allemagne sont en Europe de l'est ou en Turquie.

-« Ils se prêtent aide et assistance par tous les moyens dont ils disposent, y compris la force armée, en cas d'agression armée contre leurs territoires... » signifie y compris par l'utilisation de la force nucléaire française pour protéger l'Allemagne agressée, ce qui peut aboutir à la destruction de la France et à la mort des Français si l'agresseur est, lui aussi, pourvu de l'arme nucléaire. Macron n'est pas légitime pour prendre une décision aussi grave devant être soumise à un grand débat.

-Investissements pour renforcer l'Otan ; donc contraire au traité de l'élysée ; Allemagne sous protectorat US avec forces militaires américaines sur le sol allemand et sous liberté surveillée. Le couple franco-allemand n'existe pas car l'Allemagne est plus proche des US (anglo-saxons / forte émigration d'Allemands aux US) et la France n'a qu'une relation de seconde zone avec l'Allemagne.

-(article 4) ils veulent que la France apporte gratis son armement nucléaire à l'Allemagne y compris tous secrets industriels et technologiques dont ceux concernant la force de frappe nucléaire, alors que l'Allemagne a une interdiction depuis 1945 de posséder l'arme nucléaire. La France dispose d'une industrie de la défense à la pointe (Thales, Dassault), une des meilleures au monde. Rien en retour. C'est de la haute trahison ; il est inimaginable que dans ce traité ne figure pas une clause comme quoi il existe une frappe nucléaire nationale qui n'est là que pour protéger la souveraineté et l'indépendance de la France. Cette force nucléaire ne se partage pas, sauf à organiser un référendum auprès des Français.

-L'institution d'un conseil de sécurité franco-allemand

signifie qu'il n'y aura plus de réflexion militaire française, les Allemands mettront leur nez partout. Les Allemands ayant signé un partenariat avec une coopération stratégique et militaire avec les US, rien ne nous dit qu'ils ne diffuseront pas aux US tout ce qu'ils apprennent sur la stratégie militaire française. C'est un délire !

Je poursuis ma lecture mais j'ai déjà lu la fin inquiétante : traité bilatéral perpétuel , car aucune clause de sortie n'a été stipulée pour le dénoncer ni le limiter dans le temps, ce qui constitue une trahison ; selon la doctrine en matière de traité, il est toutefois possible pour un Etat du fait de sa souveraineté de dénoncer un traité unilatéralement, mais cela vient compliquer la situation. (même piège que pour le traité de Maastricht)

### **MAJ du 22 janvier à 10 heures**

Art 5) coopération entre les 2 ministères des affaires étrangères ( missions diplomatiques et consulaires, échanges de personnels de haut rang) ; des diplomates allemands pourront parler au nom de la France au conseil de sécurité de l'ONU, auprès de l'OTAN et de l'UE. La France a le 2ème réseau diplomatique au monde après les US ; elle est détenteur du siège permanent au conseil de sécurité à la différence de l'Allemagne ; on offre nos ambassades là où l'Allemagne n'en a pas : marché de dupes.

(art 6) les gouvernements créent une unité commune en vue d'opérations de stabilisation dans des pays tiers. Ainsi nous interviendrons militairement avec l'Allemagne quand un État ne sera pas stable ! Ex : demande de l'Allemagne d'intervention en Ukraine. Nous ne devons intervenir que sous l'égide de l'ONU disposant aussi de casques blancs ; sinon une intervention militaire commune avec l'Allemagne sans décision préalable du conseil de sécurité constituerait une violation du droit international. Cela sent mauvais.

(art 7) Les deux États s'engagent à établir un partenariat étroit entre l'Europe et l'Afrique... Pourquoi parler au nom de toute l'Europe ? l'Allemagne a perdu ses quelques colonies en Afrique en 1918 et seule la France a une grande influence au Maghreb et en Afrique noire. Aucune contrepartie de l'Allemagne pour que la France ait davantage dans ses propres zones d'influence géopolitique.

(art 8) Engagement de coopération étroite au sein de l'ONU y compris auprès du Conseil de sécurité pour agir selon les positions de l'UE. Or les intérêts de la France ne sont pas ceux de l'UE en matière militaire. Ex : guerre d'Irak où De Villepin a refusé toute intervention ( pas de preuve de détention d'arme destructrice). **La France doit rester porteuse de paix mondiale : pourquoi défendre l'Ukraine alors que nous sommes plus proches du Québec?**

(art 8) La priorité de la diplomatie franco-allemande est d'obtenir une réforme du conseil de sécurité de l'ONU pour que la RFA devienne membre permanent...**Or ce n'est pas l'intérêt de la France car cela participe à notre prestige** (seulement 5 sièges de membres permanents). La France est classée grande puissance mondiale car elle dispose de l'armement nucléaire et d'un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU. Ce sont les 2 bijoux légués par De Gaulle.

Un rappel historique : **l'ONU a été créée en 1945 contre les puissances de l'axe, l'Allemagne ayant une interdiction d'y adhérer et les 2 Allemagnes n'ont pu y entrer qu'en 1973 ( Japon et Italie en 1955)**. De nombreux pays veulent entrer au conseil de sécurité mais il est difficile de modifier la charte car il faut le feu vert de cet organe outre un accord massif des États membres de l'ONU. Or curieusement l'Allemagne a demandé publiquement à la France son siège au conseil permanent, ce qui est inadmissible. Macron veut céder les 2 bijoux de la France en catimini. Le langage employé est hypocrite ; **il est à craindre que tranche par tranche, la France cède son siège permanent d'ici quelques années.**

(art 10) bilinguisme : rapprochement des systèmes éducatifs pour l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre ; pas une priorité car la langue allemande est difficile et peu parlée au monde contrairement à la langue française classée 6ème langue mondiale (250 millions de personnes en 2017) ; les étrangers en territoire allemand parlent l'anglo-américain très pratiqué en Allemagne ; mieux vaut apprendre d'autres langues plus utiles (chinois, japonais, russe, portugais...)

Chapitre 4 Coopération régionale et transfrontalière (art 13-14-15) compétences et législations appropriées et dérogations dans certaines zones de la république française transfrontalière avec bilinguisme. Il s'agit de la création d'eurorégions dont les eurodistricts sont une déclinaison consistant au démembrement de l'unité nationale. **C'est un piège ; du côté allemand personne ne parle le français en zone transfrontalière mais c'est plus délicat en Alsace où on parle l'alsacien proche de l'allemand** ; l'Alsace est marquée par son passé sous occupation allemande (1870/1918-1940/1944) ; donc nous avons davantage à perdre. Cela fait penser à la demande d'indépendance de la Catalogne, les organisations allemandes y étant impliquées. Beaucoup de langues régionales en France (73 dont 25 en métropole) mais pas de minorité linguistique en Allemagne. **Accepter les eurodistricts est un pas vers les länder et la consolidation du modèle allemand sous structure fédérale, et donc la destruction de la république française.**

– Chapitre 5 Développement durable, climat, environnement et affaires économiques

art 20 : institution d'une zone économique franco-allemande avec règles communes et harmonisation des législations (droit des affaires), et coordination des politiques économiques pour convergence et compétitivité. C'est déjà difficile d'harmoniser les règles des 27 États de l'UE ; pourquoi se coller en plus avec l'Allemagne ?

Recommandations par un Conseil franco-allemand de 10 experts indépendants économiques : Non, car d'expérience, les experts

allemands estiment que c'est toujours juste pour eux, et les experts français s'alignent toujours sur les Allemands. Ex : au conseil économique de la CDU, les experts ont exigé le refus de la mutualisation des dettes et de mettre un coup d'arrêt au système target 2 (sortir de l'UE les pays du sud non viables)

Si Macron accepte l'article 20, nous serons pieds et poings liés, sous tutelle économique allemande. C'est donner des verges pour se faire battre. La France aurait davantage intérêt à faire alliance avec le bloc latin ( 180 millions d'habitants)

Chapitre 6 : organisation : le Conseil des ministres franco-allemand adopte un programme pluriannuel de projets de coopération ; un membre du gouvernement d'un des deux États prend part, une fois par trimestre au moins et en alternance, au conseil des ministres de l'autre État...Ainsi par exemple, le vice-chancelier viendra tous les 3 mois pointer son museau dans nos affaires au conseil des ministres français ? C'est un cauchemar et un signe de soumission totale. Que vont en penser l'Italie et la Grèce qui éprouvent un fort rejet de l'Allemagne du fait de son hégémonie si la France se met sous la domination de l'Allemagne ? La France doit avoir de bonnes relations d'égal à égal avec l'Allemagne mais pas de soumission.

Donc Macron cède tout et n'obtient rien (même pas la mutualisation des dettes ni la gestion plus laxiste de la zone euro) ; il signe un document scandaleux qui devra être rejeté par l'assemblée nationale.

– Chapitre 7 Dispositions finales : art 27 :Le Traité complète le Traité du 22 janvier 1963 ; faux ! il annule et trahit celui de 1963 puisque il vise à soumettre la France à l'Allemagne. Art 28 : Le Traité entre en vigueur à la date de réception de la dernière notification.

Il manque un article 29 : absence de clause de sortie = forfaiture en droit international ; il aurait dû être prévu une clause fixant la possibilité de dénonciation du traité par les parties ; en droit international public néanmoins, il est un principe d'un droit inaliénable des peuples à leur souveraineté ; on ne peut ligoter que pour un temps et donc il y a faculté de dénoncer.

Conclusion : ce traité est une escroquerie morale, politique et historique. Il correspond à l'esprit d'abandon souvent dénoncé par De Gaulle car régulièrement les élites françaises trahissent leur pays.

### **Note de Christine Tasin**

Macron va signer. Quoi qu'il arrive, prenons l'engagement de ne jamais oublier, de ne jamais pardonner, et de lutter contre lui jusqu'à ce qu'il quitte l'Elysée.